**Résumé du projet de loi N° 8348**

Le présent dispositif modifie la loi modifiée du 15 juillet 2022 visant à mettre en place un régime d’aides aux entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l’énergie causée par l’agression de la Russie contre l’Ukraine.

Il s’agit de prolonger de six mois certaines subventions d’énergie prévues et d’augmenter le plafond des aides de 2 millions à 2,25 millions d’euros par groupe d’entreprises.

\*